

## Comité Technique Local du 12/04/2012

### ORDRE DU JOUR :

- 1 Information sur l'exécution budgétaire 2011
- 2 Présentation du budget 2012 de la DDFIP
- 3 Bilan de la formation professionnelle 2010-2011
- 4 Avis sur le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels et sur le Programme Annuel de Prévention 2012
- 5 Point d'étape sur l'avancée des travaux immobiliers
- 6 Bilan de la notation 2011. Filière Fiscale
- 7 Point d'information sur la campagne IR-ISF 2012
- 8 Point sur les questions suivantes à la demande de la CGT – Finances Publiques
  - Dialogue social dans le département
  - Point sur les conséquences de la réforme territoriale à la DDFIP de VAUCLUSE
  - Point sur l'évaluation foncière et sur l'avenir du cadastre dans le département
  - Déclinaison sur le département du projet de fusion de la publicité foncière, de l'enregistrement et de la fiscalité immobilière
  - Point sur la politique immobilière de l'Etat dans le département
  - Situation de l'emploi
- 9 Questions diverses

Tout d'abord, il est fait la remarque à notre Direction que les documents préparatoires aux séances sont transmis trop tardivement aux représentants du personnel.

Ensuite, nous demandons aussi que nous soit communiqué le calendrier des CAPL, des CTL, des CDAS et des CHSCT afin de nous organiser nous aussi. Et voilà chose faite quant au calendrier puisque celui-ci nous a été communiqué pour la période avril/juillet 2012 (report sur le site de la section à la rubrique « calendrier »). Une amélioration dans le dialogue social ?

Alors que la Direction commence à évoquer le budget dans ses grandes lignes, les représentants des Organisations Syndicales demandent que celui-ci ne soit pas soumis au vote pour la raison évoquée ci-dessus. Il en sera de même pour la formation professionnelle.

Nous commençons donc la séance par l'avis sur le **Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels et sur le Programme Annuel de Prévention 2012**

Historique :

1er décembre 2011 : Groupe de travail relatif à l'actualisation du Programme Annuel de Prévention (PAP)

13 mars 2012 : nouvelle réunion du groupe de travail consacrée à la présentation et à l'analyse des restitutions DUERP des services avec élaboration du projet de DUERP départemental et du projet de préventions des risques 2012,

29 mars 2012 : présentation de ces éléments au CHSCT (se reporter à la rubrique « CHS-compte rendu »)

Nous insistons sur le taux élevé des remontées des services concernant les risques psycho-sociaux (codification 17 et 18) : **quasiment 25 % !** et faisons remarquer que les conditions de vie au travail ne sont pas de nature à les réduire, bien au contraire. De plus, les rapports avec les usagers se dégradent, les risques d'agression ne peuvent donc qu'augmenter.

Les solutions apportées par la Direction sont insuffisantes et peu appropriées. FO demande si la seule solution pour prévenir des risques d'agression, de menaces, d'insultes subies par les agents en contact avec le public se trouve dans la formation « garder son calme », et avec ironie, demande si cette formation s'adresse aux agents ou aux usagers (ironie non perçue par l'interlocuteur semble-t-il).

FO trouve cette solution « un peu juste » et ne doute pas que ces demandes seront à nouveau dans le DUERP 2013.

Les Organisations syndicales évoquent la situation du site d'Orange particulièrement dégradée.

Si le DUERP est un bon outil pour recenser et régler les problèmes d'hygiène et de sécurité, son efficacité quant aux risques psychosociaux et aux troubles musculo squelettiques reste à démontrer. Certains sites/services n'ont pas ou mal répondu au DUERP. La Direction va t-elle sensibiliser les les chefs de service pour qu'ils remplissent le DUERP correctement ?

Abstention des organisations syndicales, le taux de risques psychosociaux étant trop élevé.

### **Point sur les questions suivantes à la demande de la CGT – Finances Publiques**

La mise en place des nouvelles intercommunalités prévues au 1er janvier 2013 et au 1er janvier 2014 aura des conséquences à la DDFIP de Vaucluse. Pas d'indications chiffrées pour les transferts de charge mais nous savons que cela représente trois emplois en moins sur le CFP de Pertuis au 1er janvier 2013 suite au transfert de la gestion de l'hôpital sur Aix en Provence. Les élus sont pour une intercommunalité mais « ne sont pas prêts ».

Concernant la révision foncière, les élus locaux ont un avis positif mais attendent les décisions du nouveau parlement. Si le projet de fusion CDI/CDIF est abandonné, il n'en reste pas moins que l'avenir du cadastre dans le département demeure incertain. Les SIP pourraient s'occuper de la délivrance de plans, de matrices, et de la saisie des nouvelles adresses...et es agents du CDIF continueraient de traiter les évaluations des locaux, des contentieux... Dans l'hypothèse où le CDIF resterait sur Avignon, que deviendra-t-il du CDIF d'Orange ? Il a été demandé au Directeur de prendre position auprès du Directeur Général pour les 2 CDIF.

Sur le projet de fusion de la publicité foncière, de l'enregistrement et de la fiscalité immobilière, le directeur déclare que « rien n'est prévu à ce jour » pour le Vaucluse.

La politique immobilière de l'Etat dans le département « dépend du Ministre du budget ». Nous devrions avoir en communication les conventions d'utilisation signées par notre administration et connaître les objectifs de libérations des locaux auxquels la direction s'est engagée.

**Situation des emplois** au 31 mars 2012 : 783 emplois implantés, soit 844 agents. 103 % de cadres A+, 99 % de cadres A, 96 % de cadres B et 108% de cadres C.

Le cas de Pertuis est évoqué avec la perte de la gestion hospitalière, rattachée sur Aix en Provence. Perte de 3 emplois implantés (2C et 1B), compensée par le départ à la retraite d'un agent et d'une réussite au concours de C en B.

## Point d'étape sur l'avancée des travaux immobiliers

Les plans de la future installation de la FI et de la DIRCOFI Sud Est au 2ème étage du bâtiment 1 (phase 1) ainsi que celle des Domaines, des Services sociaux et de la salle de réception de la FI (phase 2) nous sont présentés.

## Point d'information sur la campagne IR-ISF 2012

Les modalités de la campagne Impôt sur le revenu ne changent pas :

- l'accueil se fait toujours dans les SIP ainsi que dans les Centres des Finances Publiques (qui disposent d'un référent sur chaque SIP),
- maintien de l'accueil téléphonique sur les sites de Carpentras, Cavaillon, Avignon et Orange
- renfort grâce aux EDRA et aux auxiliaires.

Une enquête de satisfaction auprès des usagers devrait être menée.

Ce qui change, c'est que les contribuables dont le patrimoine au 1<sup>er</sup> janvier 2012 est compris entre 1 300 000 € et 3 000 000 € sont dispensés de souscrire une déclaration ISF au 15 juin. Ils déclareront la valeur de leur patrimoine et le montant des réductions d'impôts sur la déclaration de revenus complémentaire.

Les nouveautés :

- la déclaration dite « conforme » (souscrite sans aucune modification) pourra se faire par Smart phone,
- à compter du 26 juillet, la possibilité à l'utilisateur de rectifier directement via Internet les éléments qu'il a télé déclaré et qui ont donc été retenus pour le calcul de son impôt. Plus besoin de faire une réclamation contentieuse soumise à l'acceptation de l'administration, pièce justificative à l'appui de la réclamation !
- désormais accédez en un clic à votre espace personnel [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr) depuis votre compte **monservicpublic.fr** et profitez de l'ensemble des services en ligne des impôts : déclarez vos revenus, payez vos impôts, consultez votre situation fiscale et effectuez vos démarches.

Vos représentants **F.O.-DGFIP**  
Catherine LOCRET et Mireille COMPAGNAT